

opinion

Président et éditeur **CLAUDE GAGNON** Éditeur adjoint et v.-p. information **PIERRE-PAUL NOREAU** Directeur de l'information **GILLES CARIGNAN**

POINT DE VUE Jean Bousquet*

AFFAIRE WOODFIELD-KOTTO

La primauté de l'intérêt privé?

En réaction au texte «Condos au domaine Woodfield» de la journaliste Valérie Gaudreau

Au ministre de la Culture, Maka Kotto, Le journal *Le Soleil* rapportait cette semaine vos propos quant à la primauté que vous avez accordée aux intérêts privés dans le cadre de votre décision discrétionnaire du 19 décembre d'autoriser un développement purement immobilier en plein cœur du site patrimonial de Sillery.

Sans compter que le vaste immeuble de condominiums projeté sera en bordure d'un cimetière-jardin et ses anciennes dépendances d'époque remontent à la première partie du XIX^e siècle. Au surplus, il se retrouvera dans une mince lisière boisée sensible encadrant le cimetière et abritant des arbres remarquables bien plus que centenaires, voire bicentennaires, et dont l'abattage de certains (leur «déplacement») a déjà été annoncé par votre ministère.

Même la Ville de Québec, qui encourage d'ordinaire ce type de projet, a indiqué qu'elle n'avait pas envisagé la conversion immobilière de cette frange boisée, située tout juste en bordure du cimetière-jardin. Pour confirmer qu'elle n'aura d'autre choix que de se plier à votre décision et délivrer les permis.

Vous envoyez un signal [...] que les lois québécoises peuvent être contournées si l'on y met patience et énergie

Vos déclarations sont d'autant plus consternantes qu'elles ont été faites après que des représentants de divers organismes liés au patrimoine vous ont rencontré pour vous informer des effets négatifs sous-estimés du projet sur les plans biophysique, patrimonial et sociétal. Ils vous ont offert la disponibilité d'experts pour vous faire visiter le futur terrain de construction et vous donner l'heure juste sur sa valeur patrimoniale naturelle, culturelle et historique, et sur les effets réels des travaux de construction que vous venez d'autoriser.

Ils vous ont offert des solutions de rechange, dont celle des échanges de terrains. Ils vous ont indiqué que la solution acceptable à ce dossier pouvait passer par

une assistance de certains autres ministères. La réunion a été tenue dans les délais proposés par votre cabinet lui-même.

Avec la primauté que vous venez d'accorder arbitrairement à l'intérêt privé au détriment des richesses patrimoniales de ce lieu, vous reniez votre rôle de fiduciaire du patrimoine et vous vous placez en rupture de ban avec tout le «patrimoine législatif» accompagnant l'existence de ce site patrimonial depuis un demi-siècle: le Décret de 1964 ayant présidé à la création de ce site, le Cadre de gestion de 2010 de votre ministère pour ce même site, le Plan de conservation de 2013 de ce site patrimonial et en particulier pour ses boisés et ses cimetières-jardins, et l'esprit et la lettre mêmes de la Loi sur les biens culturels protégeant les sites patrimoniaux québécois. En cela, vous remettez en question l'intention du législateur et réinventez l'interprétation que l'on doit faire de cette loi, qui va dans le sens de la protection et de la mise en valeur de tels biens culturels pour l'intérêt commun de tous les Québécois.

Par une telle utilisation de votre pouvoir discrétionnaire, vous envoyez également un signal d'encouragement à tous les promoteurs que les lois québécoises peuvent être contournées si l'on y met patience et énergie. Vous créez un précédent inacceptable sur lequel vous et vos successeurs pourront s'appuyer, que ce soit pour justifier de tels développements dans les autres sites patrimoniaux québécois ou même dans nos grands parcs nationaux. Comme on voulait le faire naguère dans celui du mont Orford.

Monsieur le Ministre, vous êtes responsable de la culture, mais aussi du patrimoine, composante essentielle de la culture et de la mémoire collective. La situation est urgente. Les demandes de permis de construction et d'abattage d'arbres seront bientôt dans le «pipeline», si ce n'est déjà fait. J'en appelle donc humblement à votre sens du bien commun et à la raison, la vôtre, celle de vos collègues du Conseil des ministres et celle de Madame la première ministre elle-même, pour l'avenir même du patrimoine québécois.

L'auteur est professeur titulaire à l'Université Laval et Prix ACFAS Michel-Jurdant

HOLLANDE PROMET DE CLARIFIER SA SITUATION DE COUPLE



CARREFOUR DES LECTEURS

«Pense tunnel, Pauline»

Quatre cents millions de dollars pour un nouveau pont de l'île d'Orléans? Pour 6000 habitants à peine? Soixante-six mille dollars par habitant! Est-ce que le ministère des Transports du Québec (MTQ) est tombé... sur la tête? Le problème numéro un de la circulation routière à Québec, c'est l'axe Henri IV-Pierre-Laporte. Tout le trafic nord-sud passe sur cet axe surchargé. Une mise au rancart du pont de Québec — le fédéral s'en lave les mains — entraînerait une catastrophe. Ce ne serait pas le cas de l'écroulement du pont de l'île d'Orléans, qu'on pourrait facilement remplacer par un traversier entre le quai de Sainte-Pétronille et la traversée de Lévis à Québec. Québec a besoin d'un plan B, un nouveau front à l'est permettant de relier la pointe de l'autoroute Félix-Leclerc à la 20. Un tunnel qui ne causerait aucun dommage au paysage bucolique et ne menacerait nullement la vie périlleuse de nos précieuses couleuvres brunes qui se reproduisent dans le coin. Alors, si le MTQ est assez fou pour dépenser 400 millions \$ pour l'île, ajoutons 600 millions \$ et construisons le tunnel de 1 milliard \$ avec une sortie à Sainte-Pétronille. Les 600 millions \$ pourraient être financés par un péage entre l'île et

Beaumont. Six cents millions de dollars à 3 %, ça fait 18 millions \$ par année, soit 50 000 \$ par jour. À 20 000 autos quotidiennement, ça fait 2,50 \$ par machine, le double pour les camions et les autobus. Charest nous a donné un amphithéâtre, au tour de Marois de nous donner un tunnel Beauport-Beaumont. C'est dans sa circonscription en plus. «Pense tunnel, Pauline.»

Jacques Noël
Québec

Jour de deuil (ou de réalité?) à Radio-Canada

En réaction au texte «Jour de deuil à Radio-Canada» de Jean-François Vallée

Il y a quelques jours, Jean-François Vallée de Saint-Philippe-de-Néri était choqué de constater le 6 janvier que SA radio (et ma radio que je n'écoute jamais) d'État diffusait de la publicité pour financer une maigre partie de ses dépenses. Je comprends que la mission d'une radio d'État fasse en sorte qu'elle ne puisse pas se financer à 100 % comme le privé le fait en plus de dégager des profits pour ses actionnaires. Je suis outré de lire qu'une «maigre subvention

de 1,1 G\$» est fournie à Radio-Canada pour financer ses activités. Cette somme est astronomique et n'oublions jamais que ce montant provient des taxes et des impôts des citoyens et non pas des poches de M. Harper. Illustrons ce que représente 1,1 milliard : une petite maison coûte environ 250 000 \$; avec cette somme on construirait 4400 maisons chaque année ou encore pour un loyer qui coûte 100 000 \$, on construirait 11 000 logements. Vous parlez également des F-35. Jusqu'à nouvel ordre, nous faisons toujours partie de NORAD; n'oublions pas qu'il y a toujours des illuminés sur la planète en possession d'armes importantes. Je vous encourage à écrire à Radio-Canada pour demander d'améliorer l'efficacité. Ça prend beaucoup plus de personnel à Radio-Canada pour livrer un bulletin de nouvelles que dans une station privée. Je préfère une réduction de mes taxes et impôts à davantage de subventions à Radio-Canada; je peux ainsi consommer davantage et stimuler l'économie.

Gaétan Germain
Lévis



AUTRES TEXTES

D'autres opinions sont présentées dans le site du *Soleil* à opinions.lesoleil.com